

Commission d'impulsion PARCOURS AVENIR

7 novembre 2016

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013, **le parcours Avenir** s'adresse à tous les élèves de la 6ème à la terminale. Il doit leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences utiles pour s'orienter et effectuer des choix raisonnés et éclairés. Il s'agit de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son esprit d'initiative et son sens de l'engagement pour élaborer progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Ses spécificités :

- un ancrage disciplinaire défini en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes au collège et les programmes au lycée ;
- une inscription dans les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, notamment celui sur le monde économique et professionnel ;
- une individualisation du parcours pour chaque élève en fonction de ses besoins ;
- une prise en compte sur l'ensemble de la scolarité du second degré ;
- une finalité qui va au-delà de la préparation des choix d'orientation en fin de 3ème et vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle ;
- un questionnement des stéréotypes sociaux et sexués, qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés.

Sa mise en œuvre :

Le parcours Avenir se construit **par le chef d'établissement** en collaboration **avec toute l'équipe éducative**.

L'application **Folios** permet de consigner et conserver les expériences vécues dans un espace numérique individuel pour chaque élève.

Les textes de référence :

- Loi n°2013-595 pour la programmation et la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013
- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir (BOEN n°28 du 9-7-2015)

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Axe 1 : Comment faire du parcours Avenir un outil de pilotage et un levier pour la réussite de tous les élèves ? (axe 1 - levier 4 du projet académique)

Ce premier axe concerne les chefs d'établissement en tant que pilotes de la mise en œuvre du parcours Avenir dans leur établissement. Il s'agit de leur proposer une démarche méthodologique permettant : d'impulser une concertation collective pour la définition d'axes de travail prioritaires à partir d'un diagnostic, de fédérer autour d'objectifs communs, d'assurer l'opérationnalisation du programme d'actions par la coordination des différents acteurs, d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

Mots-clefs : contrats d'objectifs, projet établissement, conseil pédagogique, pilotage, diagnostic partagé, démarche participative, auto-évaluation, démarche de projet.

Axe 2 : Comment créer, dans le cadre des enseignements, des démarches pédagogiques qui permettent aux élèves de s'approprier individuellement les compétences transversales nécessaires à l'élaboration de leur parcours scolaire et professionnel individuel ? (axe 3 - levier 1)

Ce deuxième axe s'adresse plus spécifiquement à la formation des enseignants pour l'élaboration de situations pédagogiques individuelles ou collectives qui incluent une activité réflexive des élèves, la valorisation de leurs expériences (scolaires ou extra-scolaires) et des compétences acquises, le développement de l'autonomie et de l'ambition sociale et professionnelle de tous les élèves y compris ceux

les plus éloignés de la culture scolaire.

Mots-clefs : évaluation bienveillante, compétences, estime de soi, compétences, démarche active, projection dans l'avenir.

Axe 3 : Comment grâce à FOLIOS, support numérique aux 4 parcours éducatifs, accompagner les élèves à valoriser leurs expériences et compétences acquises ?

Partenariat SAIO (parcours Avenir), DANE, DAAC (PEAC) et chargés de mission parcours Santé et Citoyen.

La formation des utilisateurs de FOLIOS à la démarche qu'implique la constitution d'un portfolio ou portefeuille de compétences permettant à l'élève de conserver la trace de tous ces travaux, productions et recherches en vue de les valoriser. Il s'agit de faire le lien entre les 4 parcours éducatifs qui concourent à l'acquisition du nouveau socle dans une optique interdisciplinaire et transversale en vue de la formation du futur citoyen.

Mots-clefs : numérique éducatif, portfolio, compétences scolaires et extra-scolaires, valorisation des expériences.

À noter : la reconduction des **animations parcours Avenir** par l'équipe ressource académique (plan d'animation) qui complète la formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du parcours Avenir en offrant un accompagnement au plus près des besoins. Ces interventions proposées pour la 3^{ème} année permettent d'initier un travail de concertation des équipes en association avec le CIO de secteur. L'objectif est d'élaborer un programme d'actions propre à l'établissement en fonction des besoins et ressources identifiés par l'équipe.